

**Groupe Voyages VP**  
**Concours Gagner un séjour au Club Med**

**ENGLISH VERSION – PAGE 5**

**Règlements de participation**

1. Le concours *Gagner un séjour au Club Med* organisé par Groupe Voyages VP se déroule du 14 novembre 2018 au 16 décembre 2018

Durée du concours

Date du lancement du concours dans le public : 14 novembre 2018 9h00 EST

Le concours débute le 14 novembre 2018 à 9h00 EST

Le concours prend fin le 16 décembre 2018 à 23h59 EST

Date du tirage, le 17 décembre 2018 à 13h EST

**ADMISSIBILITÉ**

2. Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Canada et âgée de 18 ans et plus, au moment de sa participation. Sont exclus les employés, agents, représentants de Groupe Voyages VP et Club Med et de leurs filiales, divisions, sociétés affiliées, sociétés mères, de leurs agences de publicité et de promotion, de leurs fournisseurs de prix, produits ou services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

**COMMENT PARTICIPER**

**Aucun achat requis.**

3. Le jeu est une exclusivité de la marque Groupe Voyages VP et se déroule sur un mini-site dédiée. Pour participer, le participant se rend sur ce mini-site, inscrit ses coordonnées : genre, nom, prénom, adresse courriel et devra répondre à une simple question.

Le concours sera présenté sur le site internet de Groupe Voyages VP ainsi que sur la page Facebook de Groupe Voyages VP, sera envoyé aux bases de données courriel de Groupe Voyages VP.

Le participant doit être âgé de 18 ans et plus et être résident du Canada. Aucun achat requis. Limite d'une (1) participation par personne et par adresse électronique. Une (1) seule adresse courriel peut être utilisée pour participer au Concours, peu importe le nombre d'adresses courriel détenues par le participant. L'utilisation de plusieurs noms, identités et/ou adresses de courriel entraîne automatiquement la disqualification du participant.

**PRIX**

4. Le prix consiste à SÉJOUR D'UNE SEMAINE POUR DEUX (2) ADULTES; dans l'un des Villages de la zone nord-américaine suivants: Cancún Yucatán & Ixtapa Pacific, Mexique; Punta Cana, République dominicaine; Sandpiper Bay, Floride, Turquoise, Turks & Caicos. Selon les disponibilités en Village, Club Med se réserve le droit d'imposer l'une des destinations sus-mentionnées.

#### **Le séjour comprend:**

- ◆ 7 nuits d'hébergement en chambre de catégorie minimum
- ◆ 3 repas par jour composés de délicieux buffets
- ◆ Le bar ouvert
- ◆ Collations en dehors des heures de repas
- ◆ Une multitude de sports terrestres et aquatiques
- ◆ Spectacles et divertissements tous les soirs

#### **Le séjour ne comprend pas:**

- ◆ Les excursions facultatives et les achats personnels
- ◆ Le transport aérien et les transferts
- ◆ Les transferts de l'aéroport vers le Village
- ◆ Tout service ou activité sportive avec supplément
- ◆ Vins, champagne et spiritueux à la carte
- ◆ L'assurance voyage

#### **VALEUR DU PRIX**

5. Par la présente, les organisateurs déclarent que la valeur estimée du prix offert à l'intérieur de ce concours est de **3 600\$**

Le gagnant doit accepter de se conformer aux politiques, règles d'utilisation et/ou restrictions applicables, telles que décrites ci-après :

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS**

6. Groupe Voyages VP communiquera avec le gagnant par courriel. Il devra alors communiquer son adresse postale complète, au Canada, et un numéro de téléphone pour recevoir son prix. Le gagnant est désigné au hasard. Le gagnant aura 10 jours pour réclamer son prix, présenter une preuve d'identité valide, une preuve d'adresse au Canada au moment de la réclamation du prix, sous peine de nullité. Si, au 11<sup>e</sup> jour, le gagnant n'aura pas communiqué ces informations auprès de Groupe Voyages VP, le prix sera alors attribué au 2<sup>e</sup> participant sélectionné au hasard, et ainsi de suite jusqu'à désignation du gagnant.

7. La personne gagnante et son invité(e) dégagent de toute responsabilité envers Groupe Voyages VP, leurs filiales, franchisés, sociétés mères, sociétés affiliées, leurs employés, agents et représentants de tout dommage de quelque nature que ce soit et notamment mais sans limitation découlant d'un accident, blessure, décès, pertes ou retards relatifs aux bagages ou articles personnels, retards, contretemps, pertes d'agrément, contrariétés, désappointements, anxiété ou frustrations d'ordre physique ou mental qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée pour le prix s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

8. Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté, du mauvais fonctionnement de toute ligne de communication ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

9. Toute personne qui participe au concours s'engage à se conformer aux règlements officiels du concours et aux décisions des représentants autorisés, lesquelles sont irrévocables et ont force exécutoire à tous les égards.

10. En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image, déclarations relatives au prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires ou promotionnelles et ce, sans rémunération.

11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

12. Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un « bogue » informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le cas échéant.

13. Ce concours est assujéti à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

**14. La réservation du séjour sera acceptée en fonction des disponibilités de la grille de gagnant de concours au moment de la réservation et ne pourra être confirmée que 90 jours avant le départ. Elle ne pourra être combinée avec d'autres promotions.**

15. La réservation et les arrangements liés au voyage devront être effectués auprès du département de la promotion chez Groupe Voyages VP à l'adresse courriel indiqué sur la lettre de gagnant par nulle autre que la personne gagnante, uniquement et sans exception. Merci de vous identifier comme gagnant du concours : **Gagner un séjour au Club Med**

17. Le gagnant et son accompagnateur devront posséder un passeport valide faute de quoi le prix sera annulé. Ils devront fournir une photocopie de leur passeport et leur lettre d'exonération dûment signée au département des promotions de Groupe Voyages VP au plus tard 10 jours après avoir gagné le prix faute de quoi le prix sera annulé.

18. L'invité du gagnant devra voyager avec le gagnant à la date choisie sinon le prix sera annulé.

19. Lorsque que la réservation sera effectuée, il n'y aura aucune possibilité d'annulation ou de changements de dates. Les noms des personnes qui voyageront ne pourront pas non plus

être modifiés. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra pas être reporté.

20. Les forfaits ne sont ni monnayables, ni transférables et ne pourront être prolongés. Les Prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être substitués à un autre Prix ou être échangés pour tout autre Prix. Ce prix n'a aucune valeur monétaire

21. Toutes dépenses autres que celles spécifiquement mentionnées dans la description ci-dessus des voyages seront la responsabilité des personnes gagnantes ou des personnes qui l'accompagnent. Cela inclut les frais de déplacement entre la résidence des personnes qui voyageront et l'aéroport, les taxes, les frais d'obtention du passeport, visa, vaccins et autres documents de voyage si requis, les assurances et les dépenses personnelles.

22. Aucune compensation ne sera proposée si le voyage ou des éléments du voyage doivent être annulés pour des raisons hors du contrôle des organisateurs (catastrophe naturelle ou météorologique, émeute ou situation politique susceptible de mettre la vie des voyageurs en danger, grève, faillite ou autres) et où les obligations contractuelles des organisateurs avec ses fournisseurs ne permettent pas l'obtention du remboursement des sommes payées au fournisseur au nom de la personne gagnante.

23. Les organisateurs ne peuvent assumer aucune responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessures, décès pour les dommages, pertes ou retards concernant les bagages ou tout autre article personnel ou les retards concernant les bagages ou tout autre article personnel ou les retards, les contretemps, perte d'agrément, contrariétés, frustrations d'ordre physique ou mentale.

24. Toutes les conditions des grossistes et partenaires participants sont applicables. **Pour les termes et conditions de vos vacances au Club Med, merci de bien vouloir vous référer aux conditions mentionnées ainsi qu'à la brochure canadienne du Club Med en vigueur.**

25. Le prix est non transférable. Ne peut être utilisé par nul autre que le ou la gagnant(e).

**Groupe Voyages VP**  
**Contest *Win a trip at Club Med***

**Contest Rules**

1. Groupe Voyages VP launches *Contest Win a trip at Club Med* which runs from November 14, 2018 to December 16, 2018.

**CONTEST DURATION**

Public launch of contest: November 14, 2018 from 9am EST

Contest launch: November 14, 2018 from 9am EST

Ending contest: December 16, 2018 at 23:59pm EST

Draw date: December 17, 2018, 10am EST

**ELIGIBILITY**

2. This contest is open to residents of Canada aged 18 or older, except for employees, agents, representatives and volunteers of Groupe Voyages VP and Club Med and their affiliates and advertising and promotional agencies, the suppliers of the prize(s), materials and services related to the current contest, as well as members of their immediate families (brothers, sisters, children, father, mother), their legal or de facto spouses and all persons with whom said employees, agents and representatives are domiciled.

**HOW TO ENTER**

**No purchase required.**

3. The contest is exclusive to Groupe Voyage VP. To participate, the participant will go on a dedicated mini-website. The participant will give its gender, first name, last name, email address and answers a simple question.

The contest will be presented on Groupe Voyages VP's website, will be sent to Groupe Voyages VP's email databases and on the Facebook page of Groupe Voyage VP.

The contest is open to residents of Canada who are 18 years of age or older. No purchase necessary. Limit of one (1) entry per person and email address. Only one (1) email address can be used to enter the contest, regardless of the number of addresses held by the participant. The usage of different names, identities and/or email addresses will automatically result in disqualification.

**PRIZE**

4. The prize consists of a one week stay for 2 adults of 18 years old and more for the following Club Med Resorts: Ixtapa Pacific, Mexico; Cancun Yucatan, Mexico; Punta Cana, Dominican Republic; Sandpiper Bay, Florida; Turkoise, Turks & Caicos. Availability is subject to capacity restrictions.

**Your prize includes:**

- 7 consecutive nights, all-inclusive package standard room, double or quadruple occupancy.
- Meals, snacking and drinks included in the traditional Club Med all-inclusive package
- Activities included in the traditional Club Med all-inclusive package

**Your prize does not include:**

- Flights and transfers;
- Cost of passport, tourist cards, vaccination certificates and visas;
- Excess baggage charges;
- Any sales or Goods and Services Tax and any similar tax, if applicable;
- Airport improvements fees or any fuel surcharges or other additional costs levied by the air carrier in connection with the flights;
- Travel insurance;
- Transfers from winner's home to airport for both ends of roundtrip;
- Personal expenses;
- Optional excursions.

**PRIZE VALUE**

5. The contest organizers hereby declare the estimated value of the prize offered in connection with this promotional contest as **\$3,600**.

**GENERAL CONDITIONS**

6. Groupe Voyages VP will communicate with the winner by e-mail. The winner will have to communicate his/her full Canadian postal address with a phone number. Winner will be selected randomly. The winner will have 10 days to claim the prize. The winner must be able to produce proof of identity and proof of address at the time the prize is being claimed. If, in the 11th day, the winner hasn't communicated this information with Groupe Voyages VP, the prize will then be awarded to a 2<sup>nd</sup> participant selected randomly, and so on until name of the winner.
7. The prize must be accepted as described in these regulations and may not be replaced by or exchanged for any other prize. It may be transferred to another person subject to written authorization from the contest organizers.
8. By participating this contest, the winner authorizes the Contest Organizers to use, if required, his/her name, photo, image, statements about the prize, e-mail address, place of residence and/or voice for promotional purposes, without compensation.

9. The contest organizers reserve the right to cancel, terminate, or suspend this contest at their sole discretion in the event of a computer virus or bug, unauthorized human intervention, or any other occurrence beyond their control that corrupts or adversely affects the administration, security, or normal operation of the contest.
10. Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Régie des Alcools, des Courses et des Jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.
11. The contest organizers reserve the right to cancel, terminate, or suspend this contest at their sole discretion in the event of a computer virus or bug, unauthorized human intervention, or any other occurrence beyond their control that corrupts or adversely affects the administration, security, or normal operation of the contest, subject to the approval of the Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec, as the case may be.
12. Reservations will be accepted based on winner grid's availability at the time and will only be confirmed **90 days prior to departure**. Reservations cannot be combined with any other promotions.
13. Reservations and arrangements related to the trip must be made by contacting Groupe Voyages VP's promotion department at the phone number mentioned in the winner letter. Mentioning the name of the contest: ***Win a trip at Club Med.***
14. Amenities provided may vary according to the destination and participating wholesalers. The winner will be advised of what is included in the prize prior to making the reservation.
15. As soon as the reservations are made, there are no possibilities of cancellation or change in travelling dates. Also, the names of all travelling parties may not be changed.
16. The prize package has no monetary value and is non-transferable and non-extendible.
17. All expenses other than those specifically mentioned in the prize description above shall be the responsibility of the winner and/or travelling companion(s). These include the cost of travel from residence(s) to airport and airport to residence(s) meals and beverages, taxes, fees for obtaining passports, visas, vaccinations and other necessary travel documents, insurance and personal expenses.
18. No compensation will be given should the trip or any relating matters with the trip be cancelled for any reason beyond the control of all or any organizers (natural disasters, weather, riots, political situations that may endanger the lives of all travelling parties, strikes or other). Also, any contractual obligation between organizers and suppliers does not imply any type of reimbursement to the winner and/or travelling partners.
19. The contest organizers shall assume no responsibility for any claims, losses, damages, cost or expenses arising out of personal injury, accidents or death, loss, damage or delay of baggage or other property, or delay, inconvenience, loss of enjoyment, upset, disappointment, distress or frustration, whether physical or mental.
20. All conditions and restrictions of all participating suppliers are applicable.